RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 140 /PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur de l'organisation de la performance	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	*En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :* Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Sonia SOLEILHAVOUP	Cheffe de service adjointe du service conseil	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur de l'organisation de la performance	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les notes de services relevant de la Direction - Signer les ordres de mission - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	- Signer les notes de service relevant de la Direction - Signer les ordres de mission - Signer les congés annuels et les autorisations - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire *En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :* - Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Sonia SOLEILHAVOUP	Cheffe de service adjointe du service conseil	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général

Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :
M. Rémi GEORGES
M. Pierre CORRADINI
Mme Marie-Hélène LELASSEUX
Mme Sonia SOLEILHAVOUP

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL